Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand

Band: 80 (1953)

Heft: 4

Artikel: Société des armaillis

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-228508

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La page Fribourgeoise

Reprise des traditions populaires

Le pays fribourgeois vient de fêter la Bénichon. A Châtel-Saint-Denis, les sociétés locales eurent l'heureuse idée de reprendre l'ancienne coutume. Le cortège de la jeunesse, en costume du pays, a parcouru la cité, précédé du «lance-buisson», à savoir un armailli jouant avec un petit sapin, aux accents de deux fanfares ; il était suivi du groupe des Coraules de Bulle, de la Société des Barbus, de la Chanson gruérienne et du groupe du Costume de Treyvaux, enfin des autorités. Des couples en habits régionaux exécutèrent des danses

populaires sur un plateau dressé place de l'Institut.

M. le député Claude Genoud, syndic de Châtel, s'est adressé à la foule, se félicitant du renouveau traditionnel qui se manifeste; puis M. le capitaine Joseph Yerly, député à Treyvaux et patoisant talentueux, prononça une savoureuse allocution en vieux parler. Après que la population eût chanté le Vieux chalet, en hommage au chanoine Bovet, on entendit encore M. Henri Gremaud, président de l'Association gruérienne pour le costume et les coutumes. Et, tandis que les invités étaient reçus par M. le curé Bernard Kolly, un pionnier du mouvement des traditions populaires, les danses anciennes se poursuivirent sur le vaste pont de danse flanqué de l'inscription: « Ici en paix, nos aïeux dansaient ».

Société des Armaillis

Cette société groupe les armaillis de la Gruyère et du Pays d'Enhaut; cent vingt d'entre eux viennent de se réunir à Château-d'Oex, sous la présidence de M. Comba, de Bulle, et en présence des deux préfets, MM. Oberson et Marmillod. M. Morier-Genoud, député et syndic de Château-d'Oex, s'exprima en français, alors que M. l'abbé Robadey et M. Tena, syndic de Grandvillard, le faisaient en patois. Sous la direction de M. Michel, instituteur à Albeuve, plusieurs chants du terroir célébrèrent l'union des deux Gruyères. Les porteurs de bredzon se réuniront l'année prochaine à Grandvillard.

AU THEATRE MUNICIPAL DE LAUSANNE Pouz les Fêtes de l'An:

les 27, 28, 30 et 31 décembre, 1 er, 2, 3 et 4 janvier à 20 h. 30 MATINEES les 28 décembre et 1 er, 2 et 4 janvier à 14 h. 30

Le chef-d'œuvre d'Edmond ROSTAND

CYRANO DE BERGERAC

avec Maurice ESCANDE de la Comédie-Française

Privilège spécial de M. Lehmann, directeur du Châtelet Costumes et décors du Théâtre du Châtelet, de Paris

Location au Théâtre municipal

Téléphones 22 64 33 — 22 64 34